Bref historique des heures qui précédèrent et qui suivirent l'entrée des troupes allemandes à Moulins

ia à ce sujet les précisions suivantes :

UNE ADRESSE

DU CONSEIL MUNICIPAL

« Le Conseil Municipal de Moulins

était réuni le dimanche 16 juin, à 10

neures du matin, à l'Hôtel de Ville, à

l'unanimité, il avait voté la résolution

ci-dessous qui fut immédiatement, affichée dans toute la ville :

« Le Conseil municipal de Moulins

d'activant de l'une de l'un

AVANT LE BOMBARDEMENT
DE LA MADELEINE
Dans la matinée du mardi 18 juin,
chacun s'interroge sur la situation. Les
deux députés de Moulins en ont, par
téléphone, saisi le Gouvernement à
Rondeaux

chacun s'interroge sur la suuauon. Les deux deux deputés de Moulins en ont, par téléphone, saisi le Gouvernement à Bordeaux.

On apprend que le Colonel commandant d'armes s'apprête à faire sauter le pont Régemorte On parle d'une défense du pont par les armes.

Par les soins de MM Boudet, maire, et le premier Adjoint, le Préfet est alerté. Il lui est signalé que le Gouvernement qui a demandé l'armistice in vite la population à demeurer sur place : comment cela est-il conclilable avec l'éventualité d'une bataille aux portes de Moulins? Le Préfet, sur ces instances, intervient auprès du Colonel commandant d'armes et du Général commandant la Région. Puis, vers 1 heure, le maire René Boudet, entouré des adjoints, téléphone au Colonel d'Humières, commandant d'armes. Il lui représente la situation de la ville non évactiée et le met en face de ses responsabilités. Les Villes ne devant pas être évanuées et devenant des lors Villes ouvertes, chacun devant rester à son poste, il est du devoir de l'Administration municipale de chercher à sau vegarder l'existence de la Ville de Moulins. Le Colonel, cependant, persiste dans son dessein : il se retranche, dit-il, derrière des ordres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A SON POSTE

Entre temps, le Conseil Municipal
elest réuni. Tous ses membres disponibles sont présents. A l'unanimité il décide de demeurer à Moulins et il s'installe à l'Hôtel de Ville, dans la grande
salle, au premier étage, où il demeurera tout l'après-midi. Puis il fait diffuser par hauts-parleurs l'appel ci-dessous :

A LA POPULATIVANA

A LA POPULATION MOULINOISE
(18 juin à 14 heures)
Des colonnes motorisées Allemandes
en marche sont signalées en direction

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de la retracer l'historique des heures qui ont à son poste.

Précéde et suivi immédiatement l'occupation de la Ville de Moulins par les troupes Allemandes.

Nous sommes en mesure de fournir da ce sujet les précisions suivantes :

UNE ADRESSE

de Moulins. Le Conseil Municipal reste de Sur précéde et suivi immédiatement l'occupation de la Ville de Moulins par les dans les abris en cas d'alerte et garde en toutes circonstances une conduit en control de la Ville de Moulins. Le Conseil Municipal reste des Moulins. Le Conseil Municipal reste de Moulins. Le Conseil Municipal reste des Moulins par les dans les abris en cas d'alerte et garde en toutes circonstances une conduit en la vier de la vi digne et correcte. Que personne ne so-te. Surtout ne pas faire usage d'arme quelconque, ce qui pourrait justifie des représailles qu'il fau; éviter à toui

Vers 1 heure 1/2, deux Allemands en automobile arrivent place de l'Hôtel d'automobile arrivent place de l'Hôtel d'aville. Ils montent dans la salle di Conseil municipal où celui-ci les atterna au grand complet, ayant à a tête MM Boudet et le premier Adjoint, ceint de leurs écharpes. La prise de contact est des plus correctes : l'occupatior commence commence

commence
PENDANT ET APRES LE BOMBAR
DEMENT DE LA MADELEINE
On sait ce qui advint par la suite e'
qui est du domaine militaire : le poni
qui saute, un comba; qui s'engage, la
troupes allemandes qui viennent d'adeux côtés du pont, puis le bombardement de la Madeleien Le pont du che
min de fer (dit pont de fer) intact est
substitué par les troupes Allemandes
au pont Régemorte et leur avance cortinue. Le Colonel d'Humières a été fait
prisonnier. prisonnier.

Dans la nuit, le Préfet, demeuré, lui aussi fidèlement à son poste, et le Corr. mandant de la Garde mobile sont an pelés par le Commandement Allemand ils peuvent montrer, par l'attitude de lis peuvent monirer, par l'attitude de la Municipelité, que les faits tels qu'ils se sont dénoulés sont complètement étrangers à la population civile. Cel'. ci, des lors, n'en doi; pas subir les con séquences. séquences.

Ce qui s'est passé depuis, c'est l'his toire de l'occupation, des affiches an posées, des avis officiels qui ont évi déjà publiés.

déja publiés.

L'ATTITUDE DE LA POPULATION
LES REMERCIEMENTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
On voit par ce bref raccourci, que'le
fut l'action de la Municipalité et de
Conseil Municipal, du Préfet, du Commandant de la Garde Mobile et de
l'ensemble de la population. Cet effert
se caractérise par calme et dignité.
courage et confiance.

Aussi, le 'Conseil Municipal nors
prie-t-il d'être son interprête pour remercier toute la population pour sor
attitude exempte de tous reproches c'
qui ne mérite que des élgoes, Il nors
prie d'insérer à ce sujet l'apprel ci-dessous:

A LA COPULATION

Conseil Municipal de Moulins
à manifester à la Population de tient à manifester à la Population de Moulins ses vifs remerciements de grottude pour la façon don; elle s'est comportée tant avant l'occupation de la Ville que pendant le combat qui s'est déroulé à la Madeleine.

Depuis l'entrée des troupes Allemandes, notre Ville a su observer le calme, la dignité et la correction qui conviernent. Nous lui demandons de persister dans cette attitude et de faciliter la tâche de l'Administration municipale. Que chacun fasse l'effort nécessaire.

tache de l'Administration municipale.
Que chacun fasse l'effort nécessaire
de bonne volonté! que chacun reprenne son labeur!
Haut les cœurs! Vive Moulins!
Pour le Conseil Municipal:
Le Maire: René Boudet.
Les Adjoints: Camille Planche,
Fernand Brosset, Jean Dufloux,
Edouard Renaud,